

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 06 septembre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

**Date convocation** : 31 août 2023

**Secrétaire de séance** : Fabienne AGNOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230906-DEL\_2023\_45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2023

### PRESENTS :

Mesdames Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

### ABSENTS EXCUSES :

Jeanne-Marie AMOREIRA, Stéphanie MAGNE, Jean BOINET, Laurent GOURDOUX.

### PROCURATION(S) :

Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Gérard BRETTE

Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU

### Délibération n° 2023-45

#### Demande de subvention au titre des amendes de police dans le cadre des travaux d'aménagement de parkings

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de voirie programme 2023, la commune va aménager des parkings. Ces aménagements sont éligibles à la subvention « Amendes de polices », qui représente 35% du montant du devis avec un plafond de 11 500€.

Si le Conseil Municipal sollicite cette subvention, le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Devis estimatif :

Stationnement chemin du couderc : 17 950€ HT

Aval rue de l'ancien lavoir : 29 067€ HT

Amont rue de l'ancien lavoir : 8 503€ HT

Soit un total de : 55 520€ HT

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un montant de 55 520€ HT x 35% = 19 432€ plafonné à 11 500€

S'engage à inscrire au budget les crédits correspondants à la réalisation de cette opération

Donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution, le règlement de ce dossier

Membres : 15

Présents : 11

Représenté(s) : 2

Nombre de votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

